

Présidente

Arrêté déterminant, au titre de l'année 2018,
le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
- VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- VU l'avis rendu par les membres de la commission administrative paritaire lors de la réunion du 21 juin 2018,

ARRETE :

Article 1^{er} : Au titre de l'année 2018, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe s'établit comme suit :

Au titre de l'ancienneté :

1	BOURE	Lydia
2	MAIRE	Brigitte
3	DENIS	Sébastien
4	DENIS	Philippe
5	COLOT	Aurélien
6	DA SILVA REIS	Viviane
7	KHENCHELI	Hayette
8	ARQUE	Marie-Laure
9	PELLEGRINI	Stéphanie
10	JACQUES	Elodie

11	PISSOT	Lydie
12	VIAL	Sandrine
13	MALCUIT	Laetitia
14	DEMEY	David
15	MAILLARD	Vanessa
16	COLOMBAIN	Catherine
17	BOURDET	Julien
18	DUCHANNOY	Brigitte
19	JOUFFROY	Céline

Article 2 : Monsieur le directeur général des services de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Fait à Dijon, le 21 juin 2018.

Marie-Guite DUFAY

